



Arrêté
relatif à diverses cessions immobilières au domaine public communal et au
domaine privé ainsi qu'à l'inscription d'une servitude
(Du 11 novembre 2013)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir, gratuitement, d'Alfred Müller SA, 390 m², à détacher du bien-fonds 8603 du cadastre de Neuchâtel, pour l'incorporer au domaine public communal.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à détacher 9 m² de son domaine public communal (DP 270) pour les verser au domaine privé communal puis à les céder, gratuitement, à Alfred Müller SA.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir, gratuitement, d'Alfred Müller SA, environ 640 m² à détacher du bien-fonds 9358 du cadastre de Neuchâtel, pour les verser au domaine public communal.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à transférer, gratuitement, le bien-fonds 8989 (559 m²) du cadastre de Neuchâtel, copropriété dudit bien-fonds, au domaine public communal.

Art. 5.- Alfred Müller SA constitue, gratuitement, au profit de la Ville de Neuchâtel une servitude de passage public à pied sur le futur bien-fonds 8603 (divisé) du cadastre de Neuchâtel.

Art. 6.- Tous les frais relatifs à ces opérations (géomètre, notaire, registre foncier, etc.) sont à la charge de la Ville de Neuchâtel.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Jonathan Gretillat

Le secrétaire

Alexandre Brodard



Arrêté
concernant une demande de crédit pour le financement de la
convention relative au plan de quartier « Draizes-Bourgogne » et de
l'aménagement du secteur Est du chemin des Brandards
(Du 11 novembre 2013)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 1'117'000 francs, dont à déduire la part de la société Alfred Müller SA de 563'000 francs, est accordé au Conseil communal pour la mise en oeuvre des mesures relatives à la place de quartier sise rue de Bourgogne, le chemin des Brandards, la rue de Bourgogne (bien-fonds 8989) et le chemin des Brandards Est.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2.5 %. La charge financière sera imputée à la Section de l'urbanisme.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,
Jonathan Gretillat

Le secrétaire,
Alexandre Brodard



Arrêté
concernant une demande de crédit pour les interventions sur le
domaine public dans le quartier « Draizes-Bourgogne »
(Du 11 novembre 2013)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 184'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'entretien et le renouvellement des voiries concernant les secteurs de la place de quartier sise rue de Bourgogne, le chemin des Brandards, la rue de Bourgogne (bien-fonds 8989).

Art. 2.- Un crédit de 431'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'entretien des canalisations des eaux usées et la mise en place des canalisations des eaux claires concernant le chemin des Brandards et la rue de Bourgogne (bien-fonds 8989).

Art. 3.- Ces investissements feront l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2%. La charge financière sera imputée à la Section des infrastructures et énergies.

Art. 4.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,
Jonathan Gretillat

Le secrétaire,
Alexandre Brodard



Arrêté
concernant une demande de crédit pour remplacement de
conduites de distribution d'eau dans le quartier « Draizes-
Bourgogne »
(Du 11 novembre 2013)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 239'000 francs TTC est accordé au Conseil communal pour le remplacement des conduites de distribution d'eau concernant les secteurs de la place de quartier sise rue de Bourgogne, le chemin des Brandards, la rue de Bourgogne (bien-fonds 8989).

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2%. Il sera pris en charge par la Ville dans son chapitre Eau.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,
Jonathan Gretillat

Le secrétaire,
Alexandre Brodard



Arrêté
concernant une demande de crédit pour la construction de
nouveaux vestiaires et le changement de revêtement
du petit terrain de football au Chanet
(Du 11 novembre 2013)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 3'700'000 francs, dont à déduire la subvention du Fonds cantonal des sports, est accordé au Conseil communal pour le changement de revêtement du petit terrain, la construction de nouveaux vestiaires et d'une buvette au Chanet.

Art. 2.- La part d'investissement relative à la construction des vestiaires fera l'objet d'un amortissement au taux de 3% à la charge de la Direction des sports. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3.- La part d'investissement relative au changement de revêtement du petit terrain fera l'objet d'un amortissement au taux de 5% à la charge de la Direction des sports. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 11 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,
Jonathan Gretillat

Le secrétaire,
Alexandre Brodard